

LA FEMME DU PASTEUR

Sabine Aussenac

raconter la vie

J'ai été femme de pasteur, dans 2 pays différents et dans 2 grandes églises européennes : l'église réformée de France et l'église protestante Unie de Belgique. Mon époux était pasteur luthérien ordonné en Allemagne. Nous nous sommes mariés en 1997, en France. Il avait été intégré comme stagiaire à l'église réformée de France. Cela me permit de quitter les volcans d'Auvergne, où l'Éducation Nationale m'avait « exilée », pour rallier ma ville rose où il avait décroché son poste. À nous le magnifique presbytère, une belle « toulousaine » de 3 étages avec courette, gratuit, ainsi que le SMIC et la Clio de service. Mes amis, subjugués, songèrent tous d'un même élan à quitter leurs professions respectives pour cause de vocation tardive, mais bon, il y avait quand même des études de théologie à poursuivre...

Pasteur, il n'empêche, c'est cool. On bosse surtout le dimanche, et un peu avant, pour écrire la prédication, trouver quelques cantiques et s'entendre avec l'organiste. Ajoutez à cela quelques mariages, des baptêmes, surtout des enterrements, et les visites aux mamies de la paroisse. Nous avons en plus, le « repas du mardi » au Vieux Temple où j'aidais des paroissiennes (car, bien entendu, la femme du pasteur joue un rôle non négligeable), toutes bien intentionnées à préparer un grand repas pour les nécessiteux, qui venaient goûter à nos grandes salades composées et prendre quelques vêtements.

Je m'étais aussi proposée pour du catéchisme, mais, très vite, on m'expliqua que mon engagement ne serait pas très bien vu. Les épouses des deux collègues de mon mari, souhaitaient plutôt se différencier de leurs époux et ne pas faire d'heures « sup' ». L'une d'elles, assistante sociale de la paroisse, allait même jusqu' à se faire appeler par son nom de jeune fille.

Très vite, des heurts se produisirent entre mon époux et le Conseil Presbytéral, l'instance dirigeante locale. Des différents théologiques l'opposèrent à ses collègues et à certains membres de l'assemblée. On l'accusa de forcer un peu le trait sur l'œcuménisme – il avait failli devenir moine, ayant passé près d'un an aux Fraternités de Jérusalem, à Paris, avant se rendre compte que les vœux d'obéissance et de chasteté étaient

difficiles à respecter. Il frayait donc avec des amis curés, avec des orthodoxes, et se targuait d'animer des Prières de Taizé. Cela commença assez vite à sentir le roussi, puisqu'il n'était plus vraiment en « odeur de sainteté » calviniste...

Je continuais à tenter de jouer dignement mon rôle malgré la fatigue de la semaine – car tandis que mon cher et tendre faisait des grasses matinées avant d'aller à quelque réunion de prière le soir, je vaquais à mes occupations de mère de 3 enfants et d'enseignante ; le dimanche j'allais au culte. Une fois, j'ai accompagné mon mari à un « synode », une sorte de « happening » protestant. Et je faisais des gâteaux pour les mamies, j'aidais à fleurir le temple.

Notre fils avait à peine un an quand l'ambiance commença à se détériorer. Malgré de nombreuses réunions, des lettres et des visites aux paroissiens, des clans se formèrent. Malgré ma prise de parole en plein culte pour demander clémence des fidèles, rien n'y fit : à peine un an et demi après le début de son « proposanat », mon mari fut prié de quitter l'ERF, avec interdiction de prêcher dans toute la France. Pourtant, il n'avait ni piqué dans les caisses, ni violé de catéchumène. Non, mais c'était comme un CDD en entreprise, son contrat était terminé. Avant l'heure.

Il a alors grandement déliré, en taguant notre superbe maison avant de quitter les lieux, après quelques disputes mémorables où j'avoue avoir, moi aussi, traité certains paroissiens de divers noms d'oiseaux. Mais je peux le comprendre : il était en colère.

Notre errance a commencé. Nous avons étudié plusieurs pistes, en France et à l'étranger. J'ai réussi un entretien de directrice adjointe du Centre de documentation pédagogique de Strasbourg, tandis qu'il faisait des démarches auprès de l'UEPAL, une église d'Alsace-Lorraine, différente de l'ERF. On lui proposait un poste dans un village. J'aurais eu un plein temps au CRDP, et peu de temps à consacrer à notre fils, encore petit. Devant la perspective de vivre en rase-campagne et celle de pouponner à plein temps ou presque, mon mari prit peur, et il insista pour que nous choissions notre deuxième piste, l'expatriation en Belgique. En effet, il avait été retenu pour un poste de stagiaire à l'ÉPUB.

Nous voilà donc partis pour Bruxelles, avec nos 3 enfants. Mes filles d'un premier mariage furent inscrites dans un établissement scolaire et nous

emménageâmes dans un autre presbytère, magnifique, lui aussi, à Koekelberg, un beau quartier de Bruxelles, tandis que je conservais mon poste de professeur en France.

La paroisse, d'obédience méthodiste, était située à Ixelles et composée à nonante % de paroissiens d'origine africaine. À nous les cultes colorés, les gospels, et les prières communes, semblables à des trances où l'on invoquait le « sang sacré de Notre-Seigneur Jésus » en se balançant sur les bancs cirés du temple. Cette fois, je fis bien attention de ne pas trop m'impliquer. Je préférais m'intégrer dans ma patrie d'adoption que j'ai immédiatement adorée, entre tartes au sucre et dentelles flamandes, forêts de Wallonie et frites de l'Avenue Louise.

Je m'apprêtais même à demander un congé à l'Éducation Nationale, car j'étais presque embauchée dans un institut de traduction. Mais la même histoire se reproduisit. Très vite, il y eut des dissensions entre mon mari et la paroisse, des problèmes, des discordances. Un an après notre arrivée, on lui expliqua qu'il ne pourrait rester. J'avoue que j'aurais dû commencer à me poser des questions. Mais j'étais encore aveuglée par mon couple, par cet homme que je trouvais brillant, et je suis, encore une fois, montée en chaire pour le défendre. J'ai même écrit à la Reine, en vain. Mon mari se présenta à un poste de pasteur en Allemagne, sans succès. Il eut 6 mois pour faire ses bagages.

Nous n'avions qu'une solution, un logement à Toulouse car j'avais retrouvé un poste là-bas. J'avais préparé tous les cartons et mon époux n'aurait eu qu'à surveiller le déménagement. J'étais déjà partie, avec les enfants et le chien, chez une amie à Toulouse, me réjouissant de retrouver les miens et le soleil. Cette fois, mon mari fit encore plus fort que la fois précédente: non seulement il tagua et dévasta le presbytère, mais il arriva avec le camion, sourire aux lèvres, en disant : « Regarde, chérie, j'ai volé la cuisine intégrée. » C'est là que nos véritables ennuis ont commencé. Nous ne vivions que sur mon salaire, nous avons dû faire face aux dettes accumulées entre nos pérégrinations européennes (j'avais été à mi-temps, puis en congé maladie en Belgique ; il avait fallu déboursier plus d'argent pour les assurances, la sécu, les écoles des enfants...), et le procès que nous intenta l'église belge pour vol et dégradations. La descente aux enfers commença à ce moment-là, en septembre 2001, juste après l'explosion de l'usine AZF qui nous toucha de plein fouet.

Je ne reviendrai pas sur les raisons personnelles qui mirent un terme à notre couple. 2 ans plus tard, alors que mon époux venait de perdre encore une fois son travail pour cause d'incompatibilité – il était assistant funéraire et, en pleine canicule, avec des dizaines de morts, il s'était encore fait licencier – alors que nous n'arrivions plus à payer le loyer et les factures, il décida de retourner en Allemagne, où il avait postulé à nouveau comme pasteur. Nous nous séparâmes en signant devant un avocat une convention à l'amiable.

Je déménageais dans un petit appartement avec les enfants, et il partit avec l'Opel Zafira qu'il venait d'acheter avec un crédit dont j'étais l'emprunteur principal, étant fonctionnaire. Je n'avais même pas le permis de conduire... Il me laissa notre fils de 5 ans, et environ 50 000 euros de dettes et crédits. Il avait fallu payer les avocats, puis la paroisse, puis faire des crédits de restructuration, avec mon seul salaire.

Il resta ensuite presque une année sans voir notre fils. Il entama une procédure de divorce illégale en Allemagne et fut condamné à payer une lourde contribution aux charges de la famille. Il fit casser la décision, et ne paya jamais un centime des dettes de la communauté.

Je ne veux pas revenir sur ces 10 longues années de divorce international et de surendettement, mais parler des Églises puisque j'étais à l'époque la femme d'un pasteur révoqué dans deux grandes églises européennes, interdit de prêcher en France et en Belgique.

Très vite, j'ai sollicité l'aide de ces Églises, car je souhaitais, sur demande de mon avocat, prouver que les difficultés financières que je rencontrais avaient été le fait de mon futur ex-époux. Mais je me heurtai à un mur. Malgré de nombreuses demandes par courrier et téléphone, malgré l'intervention de mon père, élu de la République, auprès des instances régionales de l'ERF, malgré un nouveau courrier auprès de la famille royale de Belgique, mes tentatives restèrent lettre morte.

Mes démarches auprès de ces Églises se sont répétées des années durant, car notre divorce a traîné. J'ai eu plusieurs avocats. Il y a eu des appels. Mon mari a tout fait pour échapper à ses dettes qui, avec les frais de justice, atteignaient 80 000 euros. Heureusement, j'avais gardé mon emploi, reprenant même des études (un DEA, les oraux de l'agrégation interne et externe, le concours interne de l'ENA) mais je ne cache pas la difficulté de ces procédures incessantes, les multiples auditions devant la commission

de surendettement, la peur des huissiers, les problèmes avec mes filles adolescentes. Nous avons bien souvent mangé avec l'aide des services sociaux, qui ne pouvaient faire pas faire davantage. Car je gagnais trop pour prétendre à des aides (cantine, transport, avocat, etc.), mais pas assez pour m'en sortir ! Jamais ni l'ERF ni l'ÉPUB n'ont accepté de témoigner en ma faveur, de dire à la Justice que je n'étais pas responsable des dettes, et qu'elles avaient licencié mon époux pour diverses difficultés.

Notre divorce a été prononcé, il y a eu un appel. À aucun endroit des nombreuses pages du jugement, il n'est fait état de ses dettes. Elles ont été considérées comme miennes, c'est tout. Les Églises, j'ai omis de le préciser, ne nous ont pas aidés d'une quelconque façon dans notre quotidien, même lorsque je n'ai plus eu de quoi nourrir les enfants. Aucune réaction à mes sollicitations. Rien. Jamais.

Au bout d'un long combat, les dettes ont été effacées. J'ai obtenu une procédure de redressement personnel. Je suis encore fichée et ne peux faire aucun écart. Je ne suis pas partie en vacances depuis plus de 10 ans. Mon ex-mari s'est heureusement toujours occupé de notre fils au moment des vacances. Il a exercé son droit de visite et a aussi déposé un nombre incalculable de plaintes pour pseudo non présentation d'enfant, lorsque Air France était en grève, notre fils malade, ou lorsqu'il prenait des billets en dehors de la période impartie par le jugement. Il avait payé la pension alimentaire de façon partielle et fantaisiste les premières années, puis entièrement cessé de payer cette dernière.

Suivit une lourde procédure internationale entre le Ministère des Affaires Étrangères et le Ministère de la Justice allemand. Mon mari vivait en Allemagne, et travaillait comme traducteur auprès des forces militaires françaises; il était payé par l'Allemagne avec des fonds français. Cela a été très, très long de faire homologuer notre divorce, jusqu'à ce que la procédure aboutisse. Il a de plus été condamné à de la prison avec sursis et à une amende au pénal, pour abandon de famille.

Vous ne devinez jamais la suite. L'Armée française ayant plié bagage en fin d'année scolaire, mon ex-époux trouva là un excellent moyen pour échapper à la Justice allemande qui s'apprêtait à saisir ses comptes et son salaire. Il est tout simplement revenu en France, où il vient de se faire nommer pasteur, dans cette église d'Alsace dont je vous ai parlé; celle-là même où il avait failli travailler en 1999. J'ai bien sûr contacté ses supérieurs

pour les informer qu'il devait à notre fils plus de 12 000 euros de pension et que 2 procédures étaient en cours contre lui : la procédure pénale française et la procédure de récupération de pension internationale. La Ministre du Droit des Femmes elle-même en a entendu parler et m'a d'ailleurs soutenue dans mon combat. Le pasteur en charge des « proposants » m'a d'abord répondu qu'il voulait des preuves de ce j'avais, alors que je lui avais envoyé les courriers du ministère, avant d'avoir, je cite « un entretien très positif avec Monsieur X auquel il accordait toute sa confiance ». Voilà.

Aujourd'hui, alors que j'arrive au bout d'un long combat pour récupérer l'argent qu'un père irresponsable doit depuis 2009, je me heurte à nouveau à une église qui va sciemment embaucher et protéger un délinquant. J'ai été femme de pasteur. J'ai divorcé d'un pasteur. Je crois toujours en Dieu. Mais je ne crois plus que ces églises-là en portent la Parole.